



Elections des représentants de parents d'élèves
au Conseil d'Administration 2023-2024

Madame, monsieur,

Les élections des représentants de parents d'élèves vont se dérouler sur la période du 9 au 13 octobre 2023 et constituent un moment essentiel de la vie d'un établissement. Votre vote est important et montre l'intérêt que vous portez à la scolarité de votre enfant.

Le conseil d'administration est l'assemblée qui prend les décisions importantes sur le fonctionnement du collège et se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 4 fois par an. Il est composé des membres de droit (principal, principal-adjoint, gestionnaire, CPE), de représentants des collectivités territoriales, d'une personnalité qualifiée, et des représentants des personnels, parents et élèves qui sont élus chaque année. 24 membres siègent à cette instance.

Chacun des deux parents est électeur et éligible quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Lorsqu'un tiers est chargé de l'éducation de l'enfant, il a le droit de voter et d'être candidat à ces élections à la place des parents.

Chaque électeur ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans un même établissement.

Les parents d'élèves du collège exprimeront leur suffrage **le vendredi 13 octobre 2023** au bureau de vote de l'établissement fréquenté par son enfant de 7h45 à 11h45 ou voteront **par correspondance du 9 au 13 octobre**.

Les conditions de ce vote seront clairement indiquées par voie électronique, via pronote. Le matériel de vote sera remis aux élèves les 5 et 6 octobre.

Les parents intéressés peuvent prendre contact avec l'association de parents d'élèves FCPE_CPE Lusignan.

La liste des candidatures devra être déposée au secrétariat pour le vendredi 29 septembre 2023.

Restant à votre disposition,

La Principale,

COLLEGE JEAN MONNET
Le Principal
M. Oravec
33000 LUSIGNAN